



I N F CRÉCY-COUVÉ

Lettre d'informations municipales
Octobre 2025

Fermeture de la mairie du 20 au 24 octobre 2025

- En cas d'urgence, merci d'envoyer un email à mairie-crecy-couve@orange.fr ou de contacter les adjointes au Maire par téléphone

Aménagement d'un parcours sur la Blaise - Message de la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir



Lancé en 2023 par la restauration du lit de la Blaise et l'enlèvement de peupliers, la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir mène le projet de réaménagement d'un tronçon d'1 km de cours sur Crécy-Couvé.

Crédit photo : Fédération de pêche d'Eure-et-Loir

Un sentier piéton est en cours d'aménagement et des passerelles ont été mises en place.

Des panneaux d'informations délimiteront ensuite ce parcours dont le seul accès se fait par le Chemin de l'Abreuvoir (Plusieurs places de parking seront aménagées)

Pour rappel, le passage dans les parcelles agricoles voisines est strictement interdit.

Cette opération est réalisée avec le soutien financier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la Fédération nationale de la pêche en France.



Cérémonie commémorative de l'Armistice - 11 novembre

Vous êtes toutes et tous, petits et grands, cordialement invités à la cérémonie commémorative et au verre de l'amitié qui suivra.

**Rendez-vous
Devant le Monument aux Morts**

**Mardi 11 novembre 2025
A 12 h 00.**

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la France se rassemble chaque 11 novembre pour honorer les combattants tombés. Cette date commémorative de l'Armistice de 1918, est devenue au fil des décennies un symbole de mémoire.

Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie aux Pays-Bas. La République de Weimar est proclamée en Allemagne et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Le **11 novembre à 5 h 45** du matin, l'**armistice est signé** dans les conditions demandées. Les **hostilités sont suspendues** le même jour à **11 heures**.

Un armistice est une **suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités**. L'armistice signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée.

Credit : vie-publique.fr



Les habitants de Crécy-Couvé, électeurs de la commune, qui ont au moins 60 ans, ont été invités à s'inscrire pour un déjeuner au restaurant, le 11 novembre, offert par la commune en présence des membres du conseil municipal.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE AU DÉJEUNER DU 11 NOVEMBRE !!



Le Maire

Didier ARNDT